

Extrait de la Session d'affaires des Journées AREF 2010 Ottawa, 24 avril 2010

Recommandations du Comité exécutif

Recommandation 1 :

Que les membres de l'AREF, présents à l'assemblée constituante de la Session d'affaires des Journées AREF 2010, procèdent à la dissolution de l'AREF :

- 1.1 que les membres désignent Thérèse Désautels comme responsable de la fermeture des dossiers et de toutes autres tâches relatives à la dissolution de l'AREF;
- 1.2 que les membres prolongent le mandat des membres de l'exécutif 2009-2010 jusqu'au 1^{er} décembre 2010 afin que Thérèse Désautels puisse les consulter si nécessaire;
- 1.3 que les membres mandatent Thérèse Désautels et Chantal Bertin comme signataires du document légal annulant l'incorporation de l'AREF et son numéro en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré;
- 1.4 que les membres mandatent Thérèse Désautels et Hélène Rhul comme co-signataires pour la fermeture du compte de l'AREF à la Caisse populaire de Cornwall.

Proposée par : Donna Coggins-Heyming

Appuyée par : Louise Sabourin

Adoptée

Recommandation 2 :

Que le procès-verbal de la Session d'affaires des Journées AREF 2010 soit envoyé au CODEC, à l'OPÉCO et aux autres instances concernées.

Proposée par : Guy Harrold

Appuyée par : Cléophas Leke

Adoptée

Recommandation 3 :

Qu'un rapport financier de la fermeture finale des livres de l'AREF soit remis au plus tard le 1^{er} décembre 2010 au CODEC, à l'OPÉCO et aux autres instances concernées.

Proposée par : Guy Harrold

Appuyée par : Cléophas Leke

Adoptée

Recommandation 4 :

Que le solde au compte de l'AREF soit transféré à l'OPÉCO pour la Banque d'activités en éducation de la foi.

Proposée par : Guy Harrold

Appuyée par : Cléophas Leke

Adoptée

Recommandation 5 :

Que l'OPÉCO considère la possibilité d'intégrer des composantes du site Web de l'AREF à son site avant le 1^{er} décembre 2010.

Proposée par : Guy Harrold

Appuyée par : Cléophas Leke

Adoptée

Recommandation 6 :

Que les responsables de l'éducation de la foi en milieu scolaire catholique franco-ontarien, le CODEC et l'OPÉCO, s'engagent à poursuivre l'œuvre de l'AREF, c'est-à-dire :

- 6.1 le soutien de la Banque d'activités en éducation de la foi
- 6.2 la communication entre les intervenantes et intervenants de la province
- 6.3 les journées de perfectionnement professionnel
- 6.4 la remise du prix Mgr-Roger-Despatie demeure une tradition lors de rencontres provinciales

Amendement proposé :

Que l'on amende la recommandation 6 pour ajouter l'AFOCSC comme partenaire.

proposé par: Patricia Rancourt

appuyé par: Guy Harrold

Recommandation 6 amendée :

Que les responsables de l'éducation de la foi en milieu scolaire catholique franco-ontarien, le CODEC, l'AFOCSC et l'OPÉCO, s'engagent à poursuivre l'œuvre de l'AREF, c'est-à-dire :

- 6.1 le soutien de la Banque d'activités en éducation de la foi
- 6.2 la communication entre les intervenantes et intervenants de la province
- 6.3 les journées de perfectionnement professionnel
- 6.4 la remise du prix Mgr-Roger-Despatie demeure une tradition lors de rencontres provinciales

Proposée par : Linda Boucher

Appuyée par : Gertrude Gareau

Adoptée

Recommandation 7 :

Que les membres de l'AREF, présents à l'assemblée constituante de la Session d'affaires des Journées AREF 2010, abrogent la Constitution qui identifie les statuts et les règlements de l'AREF.

Proposée par : Louise Sabourin

Appuyée par : Roger Villeneuve

Adoptée